

**COMPTE RENDU SUCCINCT
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 JUILLET 2007**

L'An Deux Mille Sept le onze juillet, le Conseil Municipal de la Ville d'Arpajon dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Arpajon, Salle des Mariages, sous la Présidence de Monsieur Pascal FOURNIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. FOURNIER, Maire, M. BERAUD, Mme ENIZAN, Mme LUFT, M. BRUN, Mme BLONDIAUX, M. BOURDELOT, Mme BRAQUET, M. GONDOUIN, Maires Adjoints ;
Mme ROUAULT, Mme ANDRE, Mme CLAUDE, M. RONDEL, M. DARRAS, M. DE ALMEIDA, M. JOLY, M. MEUNIER, Conseillers Municipaux.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

Mme CHICH par M. BERAUD
M. COUV RAT par M. BOURDELOT
M. VOULAND par Mme ENIZAN
Mme JESTADT par M. FOURNIER
M. SAURAT par M. JOLY
M. ROUSSEAU par M. MEUNIER
Mme DELANOE-MICHEL par Mme LUFT

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Melle ZLASSI, M. PARIS, M. PETIT, M. DELAVEAU, M. RUELLE

Monsieur Philippe JOLY nommé Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après avoir procédé à l'appel des Elus, Monsieur le Maire fait adopter le Compte Rendu de la séance du 28 juin 2007 sur lequel aucune observation n'a été faite.

1. DELIBERATIONS

DELIBERATION n° 80/2007

OBJET : Construction et exécution des travaux d'aménagement d'un parc de stationnement sur deux niveaux (110 places), place du Jeu de Paume – Autorisation donnée au Maire pour signer l'acte d'engagement des marchés de travaux.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,**

APPROUVE les projets de marché,

AUTORISE le Maire à signer l'acte d'engagement et tous les documents afférents à ce marché, relatif à la construction et l'exécution des travaux d'aménagement d'un parc de stationnement sur deux niveaux (110 places), place du Jeu de Paume,

PRECISE que les dépenses et recettes afférentes sont imputées aux articles correspondants du budget communal,

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION n° 80/2007

OBJET : Construction et exécution des travaux d'aménagement d'un parc de stationnement sur deux niveaux (110 places), place du Jeu de Paume – Autorisation donnée au Maire pour signer l'acte d'engagement des marchés de travaux.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,**

APPROUVE les projets de marché,

AUTORISE le Maire à signer l'acte d'engagement et tous les documents afférents à ce marché, relatif à la construction et l'exécution des travaux d'aménagement d'un parc de stationnement sur deux niveaux (110 places), place du Jeu de Paume,

PRECISE que les dépenses et recettes afférentes sont imputées aux articles correspondants du budget communal,

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION n° 82/2007

OBJET : Associations - Versement de subventions exceptionnelles au Secours Populaire Français, à la Société Musicale et à la Société de Tir de l'Arpajonnais.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,**

AUTORISE le Maire à verser une subvention exceptionnelle :

- d'un montant de 100 euros, au comité arpajonnais du Secours Populaire Français, pour soutenir l'organisation d'une sortie à la mer qui aura lieu le 22 août au Touquet,
- d'un montant de 1000 euros à la Société Musicale d'Arpajon, correspondant à la prise en charge communale de l'accueil des musiciens allemands lors de la Pentecôte à Arpajon,
- d'un montant de 135 euros à la Société de Tir de l'Arpajonnais au titre du remboursement de leur ligne téléphonique du 29 rue Dauvilliers.

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION n° 83/2007

OBJET : CISPD – Fiche action n° 16 – « Développer l'école ouverte » - Action culturelle « Le théâtre d'objet de marionnettes » du 27 au 31 août 2007.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,

ACCEPTE la mise en place, du 27 au 31 août 2007, de l'action culturelle « le théâtre d'objet de marionnettes » dans le cadre de la fiche action n°16 « Développer l'école ouverte ».

ACCEPTE la participation de 250 € prise en charge par les communes du CISPD et avancée par La Norville.

ACCEPTE de rembourser à la commune de La Norville la quote-part d'Arpajon calculée au prorata du nombre de jeunes arpajonnais ayant bénéficié de cette action culturelle.

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

2. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire,

Pascal FOURNIER.

Le Compte rendu détaillé de la séance sera consultable en Mairie et aux heures d'ouverture habituelles, à compter du 25 juillet 2007.